



Règlement jeu concours

Rent and Drop vous offre votre déménagement

Date de première mise en ligne le 18/03/2019

Préambule

La société Rent All SAS, dénommée Rent and Drop, est partenaire de l'évènement caritatif Rugby Music Live 2019 qui se tiendra à Lyon au Palais des Sports de Gerland le Samedi 6 Avril 2019. A l'occasion de cet évènement, Rent and Drop, offre un déménagement via un jeu concours dont le règlement est exposé comme suit.

Article I : Société organisatrice

RENT ALL SAS, Société par Actions Simplifiées au capital de 1.000.000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro SIREN 488 839 424, dont le siège social se situe au 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST (ci-après « la Société Organisatrice »), organise pour la promotion de sa marque, RENT AND DROP, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé «**Rent and Drop vous offre votre déménagement**».

Le jeu démarre à compter du 18 Mars 2018 à 10H et se termine le 2 Avril 2019 à 17H.

Article II : Conditions de participation

La participation au jeu concours gratuit est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des mandataires sociaux et membres du personnel de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle, ou sous contrôle commun avec elle, et de leur famille et d'une façon générale des personnes ayant collaboré à la mise en œuvre de ce jeu.

La participation au jeu concours est strictement nominative et limitée, pendant toute la durée du jeu, à une seule participation par personne (même nom et prénom, même adresse email) et à une seule participation par foyer, c'est-à-dire mêmes nom et adresse postale ou mêmes nom et adresse e-mail.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des lois et règlements et autres textes applicables en France.

Article III : Modalités

Pour pouvoir participer au Jeu, le Participant doit s'inscrire avec ses coordonnées complètes conformément à l'article II, au jeu concours sur le site internet de Rent and Drop à l'adresse suivante : <https://www.rentanddrop.com/jeu-concours-rugbymusiclive.html> ; et répondre à la question suivante : « **Combien de ballons de Rugby peut contenir un utilitaire de 20m3 ?** »

La taille du ballon de rugby de référence est désigné comme étant de taille 5, le standard définit par l'IRB (International Rugby Board). La réponse est exprimée en unité entière de ballon de taille 5. Une tolérance de 10% sur le calcul du volume du ballon de rugby est appliquée au jeu concours.

Par « un utilitaire de 20m3 », il est définit un volume de 20m3 correspondant à la capacité d'un véhicule loué par Rent and Drop. Le volume réel du véhicule exposé et/ou indiqué sur les visuels de communication du jeu concours ne peut être pris comme référence de calcul.

De fait, si le client remplit ces conditions, il aura une chance de gagner.

Toute participation, dont les coordonnées seraient inexactes, incomplètes, ou qui serait adressée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions, de même qu'en cas d'inscription réalisée en contravention au présent règlement. Les Participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune dotation.

En cas de changement de coordonnées (adresse email, numéro de téléphone, etc...), le Participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées par courrier postal à RENT ALL SAS – Rent and Drop



Règlement jeu concours

Rent and Drop vous offre votre déménagement

– Jeu Concours «**Rent and Drop vous offre votre déménagement**», 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST ou par courrier électronique à l'adresse jeu-concours@rentanddrop.com .

Article IV : Désignation du Gagnants

La qualité de Gagnant est subordonnée à la validité de la participation du Participant telle que prévue aux articles II et III du présent Règlement.

La désignation du gagnant sera effectuée comme suit :

1/ A l'issue de la période de Jeu, les membres des équipes de Rent and Drop procéderont à un tri parmi l'ensemble des réponses reçues.

2/ Parmi les réponses éligibles, les membres de Rent and Drop procéderont à la désignation des finalistes ayant approché de plus ou moins 10% le nombre de ballons de rugby de taille 5 correspondant à un volume de 20m3.

3/ Les membres de Rent and Drop effectueront ensuite un tirage au sort parmi les finalistes sélectionnés.

Le Gagnant sera personnellement informé de sa qualité de Gagnant par RENT ALL SAS via l'adresse email communiquée lors de son inscription au jeu.

À réception de l'email précité, le Gagnant disposera d'un délai de dix (10) jours ouvrables pour adresser par courrier postal à RENT ALL SAS – Rent and Drop – « **Rent and Drop vous offre votre déménagement** », 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST ou par courrier électronique à l'adresse jeu-concours@rentanddrop.com à RENT ALL SAS ses coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, code postal et ville).

Si le Gagnant ne communique pas ses informations dans le délai précité, le lot sera perdu et RENT ALL SAS pourra librement en disposer.

Une seule dotation sera attribuée par Gagnant (mêmes prénom, nom et adresse postale, ou mêmes prénom, nom et adresse e-mail) sur l'ensemble de la période du jeu concours.

Les dotations sont non cessible, non modifiables, non échangeables et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le Gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale ou/et électronique). Toutes fausses informations d'identité ou d'adresses entraînent la nullité de la participation et la perte des gains.

Article V : Dotations

Après sa désignation, le Gagnant remporte un (1) « pack déménagement » comprenant :

- Location d'un utilitaire Rent and Drop de 6m3, ou 12m3 ou 20m3, en aller simple ou en aller-retour (dans la limite de 800 km pour une location en aller retour) ;
- Au départ de l'une des agences Rent and Drop suivantes : Lyon, Saint Etienne, Clermont Ferrand, Valence, Grenoble, Annecy, Chalon sur Saône ou Chambéry ;
- Durée maximale de location : 2 jours ;
- Départ et Retour compris entre le 02/05/2019 et le 15/09/2019 ;
- La formule Assurance Tous Risques Plus à 29€/jour ou assurance complémentaire aux conditions équivalentes ;
- Le remboursement sous 60 jours ouvrés d'un plein de carburant dans la limite de 150€ et sur présentation d'un justificatif (ticket de caisse de la station essence) accompagné d'un RIB à son nom ;



Règlement jeu concours

Rent and Drop vous offre votre déménagement

- Le remboursement sous 60 jours ouvrés de frais de péage effectués durant la location du véhicule dans la limite de 150€ et sur présentation d'un justificatif (ticket de caisse du péage) accompagné d'un RIB à son nom ;

Durant la période de location, le Gagnant est considéré comme responsable du véhicule qui lui est fourni à titre gracieux. L'utilisation du véhicule est assujettie aux Conditions Générales de Location et de Réservation en vigueur chez Rent and Drop au moment de la réservation du véhicule.

Le lot est non cessible, non modifiables et non échangeables. Conformément à l'article IV, Les dotations ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La dotation sera à retirer auprès de Rent All SAS aux conditions qui seront exposées dans l'email de confirmation de gain envoyé aux gagnants.

Article VI : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Rent and Drop – « **Rent and Drop vous offre votre déménagement** » 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.

Article VII : Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

Il entrera en vigueur à compter de son dépôt et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Plus généralement, RENT ALL SAS se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger ou de renouveler le jeu-concours en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article VIII : Disqualification

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur adresse électronique.

Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète, inexploitable ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

RENT ALL SAS pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou du fait de la participation sous l'identité d'un tiers dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des Gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article IX: Limite de responsabilité

RENT ALL SAS ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la communication



Règlement jeu concours

Rent and Drop vous offre votre déménagement

électronique ou du mauvais acheminement du courrier ou de tous autres problèmes qui ne lui seraient pas imputables et qui interviendraient pendant la durée du Jeu.

Notamment, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

RENT ALL SAS ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit. La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Si les coordonnées d'un Gagnant sont inexploitablees ou si le Gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse, ni son numéro de téléphone, il n'appartient pas à RENT ALL SAS de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le Gagnant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

Article X : Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et, à ce titre, protégées.

En outre, les organisateurs restent titulaires exclusifs de l'ensemble des droits d'auteurs sur ce Jeu.

Article XI : Publicité

Par l'acceptation de sa dotation, le Gagnant autorise RENT ALL SAS – Rent and Drop à utiliser son identité dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu-concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article XII : Loi applicable et litiges

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige concernant l'interprétation ou l'application du Règlement. Si en dépit d'efforts, elles n'y parvenaient pas dans un délai de 30 jours à compter de la naissance du différend, la juridiction compétente pourra être saisie par la Partie la plus diligente.

Article XIII : Informatique et Libertés

Les coordonnées de tous les Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004. Chaque Participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant. Cette demande sera adressée le cas échéant à l'adresse suivante :

RENT ALL SAS – « Rent and Drop vous offre votre déménagement »
540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin de Jeu seront réputées renoncer à leur participation.